

**APPEL A CANDIDATURE POUR L'ELECTION
A LA PRESIDENCE
DE L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE-PSL**

Le scrutin pour l'élection à la Présidence de l'Université Paris Dauphine-PSL par l'Assemblée des trois conseils, composée des membres du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique et du Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante, est fixé au **jeudi 3 décembre 2020**.

En application de l'article 5 du décret 2004-186 du 26 février 2004 modifié de l'Université Paris-Dauphine et des articles II-9 et IV-1 de son règlement intérieur, les candidats doivent déclarer leur candidature, par écrit, au plus tard dix jours francs avant l'ouverture de cette séance, soit **avant le 23 novembre 2020, 18 h**.

Peuvent être candidats les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

Chaque candidature comporte un curriculum vitae et une déclaration d'intention exprimant les principales propositions du candidat pour l'orientation et la gestion de l'Université au cours du mandat à venir.

Les personnes intéressées par le présent appel à candidature doivent déposer ou faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

Université Paris Dauphine - PSL
Direction des Affaires juridiques – bureau C 408 bis
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny- 75775 Paris cedex

Ou par courriel : joyce.amzalag@dauphine.psl.eu